

**30<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'Homme**  
**Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies**  
**aux droits de l'Homme sur le Sri Lanka**



**Intervention de la France**  
**Mercredi 30 septembre 2015**

---

**Monsieur le Président,**

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Je souhaiterais avant tout remercier le Haut-Commissaire pour le rapport d'enquête sur le Sri Lanka qu'il vient de nous présenter.

Les conclusions dont il fait état sont très préoccupantes et permettent de prendre toute la mesure des événements tragiques qui se sont déroulés à Sri Lanka de 2002 à 2011. En effet, les exactions commises au cours de cette période sont constitutives de « crimes contre l'humanité » d'après votre rapport. Il est désormais essentiel que toute la lumière soit faite sur les responsabilités de ces crimes et que justice soit rendue, tant

pour les familles des victimes, qui ont courageusement contribué à ce rapport, que pour faciliter le processus de réconciliation à Sri Lanka et tourner définitivement la page de la guerre civile.

La France salue les engagements déjà pris par le gouvernement sri-lankais, notamment en matière d'enquête, d'établissement des responsabilités, de réconciliation et de recherche de la vérité. Les élections présidentielles et législatives qui se sont déroulées à Sri Lanka depuis le début de l'année 2015 inaugurent une nouvelle phase pour la place du pays au sein de la communauté internationale. Cette ouverture a été saluée par la France et ses partenaires. La France souhaite que la politique annoncée par le gouvernement en faveur d'un Sri Lanka démocratique, prospère et respectueux des droits de l'Homme puisse la mettre en œuvre.

La résolution proposée au Conseil des droits de l'Homme porte un réel espoir de changement et nous encourageons les autorités sri-lankaises à pleinement la mettre en œuvre. La justice est, en effet, une condition essentielle d'une paix durable. L'établissement rapide d'un mécanisme de justice transitionnelle crédible et indépendant, auquel sera associée

la communauté internationale, est donc un élément crucial de ce processus.

Comme vous le savez, la France est particulièrement engagée dans la lutte contre l'impunité et nous soutenons les efforts entrepris par les autorités sri-lankaises en ce sens.

La France restera attentive aux progrès relatifs à la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du Haut-Commissaire, tant en matière de réconciliation que de protection des droits de l'Homme à Sri Lanka.

Je vous remercie./.

